

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Art et Sciences Sage-femme

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1001.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb2
- Gb1 et Gb2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Comprendre et connaître le déroulement des consultations prénatales physiologiques, ainsi que les conseils de prévention et promotion de la santé à donner aux femmes enceintes pour favoriser une grossesse physiologique.
- Nommer et connaître les valeurs de référence des examens cliniques et paracliniques lors de la grossesse, à l'accouchement et en suite de couche.
- Comprendre et connaître les éléments significatifs liés à l'accouchement tant au niveau de l'accommodation du fœtus dans la filière génitale qu'au niveau des phases de pré-travail, travail, accouchement et délivrance du placenta.
- Connaître et appliquer les surveillances suite à la naissance et lors de la période du post-partum précoce en apportant des informations de base quant aux contrôles effectués.
- Connaître des notions de l'adaptation néonatale, des soins et des surveillances durant les premiers jours de vie du nouveau-né et mobiliser ses connaissances pour apporter une information personnalisée répondant aux besoins des parents, avec l'aide de la sage-femme.
- Connaître les notions théoriques liées à l'allaitement et soutenir le processus de l'allaitement au sein selon le choix de la personne.
- Mobiliser les connaissances reçues lors des cours, en e-learning, en séminaire dans le cadre d'un jeu de rôle, d'une pratique simulée, d'une démarche de soins en élaborant une première étape dans la démarche réflexive du raisonnement clinique.
- Identifier et apprendre à mobiliser des attitudes relationnelles (empathie, considération positive inconditionnelle et congruence) et des moyens de communication permettant une prise en soin optimale et un accompagnement personnalisé de la famille.

- Identifier et comprendre dans sa pratique le rôle de soutien de la sage-femme dans la relation parents-enfant dans le processus d'attachement en s'appuyant sur un cadre de référence théorique.
- S'approprier les notions de base de santé digitale

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Art et Sciences Sage-femme aborde les champs suivants :

- La grossesse et les consultations prénatales
 - Le suivi de la grossesse physiologique
 - Les consultations prénatales programmées (CPN)
 - L'approche de la relation dans les soins
 - Les modifications durant la grossesse
- La consultation à terme et l'accouchement physiologique
 - La consultation à terme pour l'accouchement
 - L'accouchement
 - Le post-partum immédiat
 - La surveillance fœtale lors de la grossesse, la lecture d'un tracé cardiaque fœtal à l'aide du cardiotocographe.
- La période du post-partum immédiat, précoce et tardif est étudiée tant au niveau maternel/parental qu'au niveau néonatal.
 - Les liens d'attachement parents/nouveau-né
 - Les soins au nouveau-né
 - La physiologie de la lactation
- Les aspects de la santé digitale (e-health) et de développement durable seront introduits dans les enseignements.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaires
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratiques simulées
- Examen clinique (atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratiques Simulées – Ateliers pratique (y compris Examen clinique) - Pratique réflexive - Accompagnement corporel – Relations professionnelles - Séminaires

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire sera alors exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module. En cas de non-respect des consignes, l'étudiant-e obtiendra la note F et devra répéter le module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20 % du temps de présentiel total du module, le module ne peut être validé : l'étudiant obtient dès lors la note F et le module doit être répété.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

A. Trois contrôles continus sont prévus durant le module. Le cumul des points des trois contrôles continus, dont les points sont arrondis au 10^è, constitue la note A. La note A équivaut à 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note A doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

B. Un examen de type oral est prévu en fin de module. Ce contrôle oral constitue la note B.

La note B, arrondie au 10è, constituera 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

- Période : Semaines 6 et 7

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
- si la note au point (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
 - si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé
- Modalités : la modalité d'évaluation sera confirmée par courrier
 - Période : semaine 34

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Si la note A ou la note B sont évaluées à F, l'étudiant.e ne répète que la note évaluée à F.

Si les 2 notes (A et B) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B).

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Nadia Avanzino

Enseignants :

Voir syllabus

Descriptif validé le 23.08.2022 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière